

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## FORM'AGIR

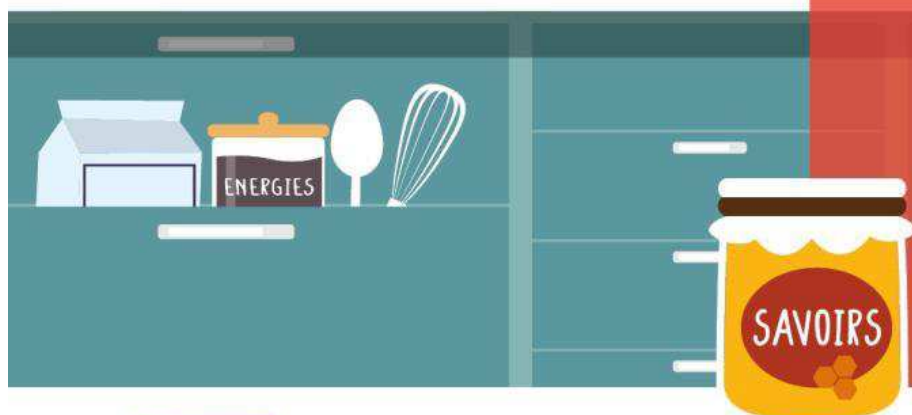
Se former pour mieux agir

### FORMATION

Les Chambres d'agriculture du territoire lorrain vous proposent la formation :

**Réunir toutes les conditions favorables à une transmission réussie de son exploitation**

*Anticipez au maximum la préparation de la transmission de votre exploitation agricole !*



Formation susceptible d'être financée par



[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur [www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



# Réunir toutes les conditions favorables à une transmission réussie de son exploitation

Durée : 14.00 heures - taux de satisfaction : 89 % (calculé sur les sessions 2020-2022)



**Public et Prérequis :** Exploitants agricoles du territoire lorrain

## OBJECTIFS

- Etre capable de mesurer le changement et ses impacts sur son projet de cessation.
- Etre capable d'utiliser des outils simples de communication
- Définir mon périmètre de transmission
- Etre capable d'identifier les outils de transmission, leurs mécanismes et leurs incidences



## DATE(S) ET LIEU(X)

Délai d'inscription : 8 jours avant le démarrage.  
lundi 04 décembre 2023, vendredi 15 décembre 2023, BAR LE DUC

## RESPONSABLE DE STAGE

Johanna GILLET, Conseillère d'entreprises, Chambre d'Agriculture  
tél.: 06 72 91 87 29 -

## CONTENU

jour 1

- \* Comprendre ce qu'est le changement et les impacts sur son projet de cessation
- \* Mesurer les enjeux, lister les freins, cheminer vers l'acceptation du changement
- \* Définir sa stratégie pour accepter le changement et se préparer aux échéances liées à la cession de l'exploitation
- \* Identifier le fonctionnement des différentes générations
- \* Etre capable de communiquer pour comprendre le point de vue de l'autre et savoir éviter les pièges qui mènent aux conflits et aux difficultés
- \* Savoir mener à terme une relation équilibrée au travail par l'obtention d'un accord « gagnant-gagnant »

Jour 2

- \* Construire ensemble les rouages de la transmission
- \* Définir les objectifs, motivations et enjeux de la transmission et son périmètre
- \* Prendre connaissance des différentes méthodes d'évaluation
- \* Identifier les outils de transmission, leurs mécanismes et leurs incidences
- \* Construire son rétro planning de transmission

## MÉTHODES

Apports théoriques  
Travail en sous groupes  
Jeux de rôle - mise en situation  
Echanges tout au long de la formation

## INTERVENANT(S)

CHRISTOPHE MARCONNET Conseiller d'entreprise  
Frédéric ZIMMER Coach diplômé, certifié Consultant, formateur professionnel  
Johanna GILLET Conseillère d'entreprises

## ÉVALUATION DES ACQUIS SANCTION VISEE

Échelle d'auto-positionnement  
Échanges  
Évaluations à chaud et à froid

Certificat de réalisation

## TARIFS (restant à payer par le participant, repas non compris)

Valables pour tout démarrage avant le 30/12/2023, peuvent être modifiés selon accord du financeur  
> Eligibles Vivea : prise en charge totale  
> Autres publics : 224 € net/jour

Crédit d'impôt : Vous êtes chef d'exploitation, imposé au bénéfice réel, vous pouvez déduire 11.27 €/heure de formation (smic en vigueur en janv 2023), jusqu'à 40 heures par an.

**FORM' A GIR**

Se former pour mieux agir

contact@formagir.chambagri.fr

54 : 03.83.93.34.19 - 55 : 03.29.76.81.21

57 : 03.87.66.12.48 - 88 : 03.29.29.23.51

site : formagir.chambres-agriculture.fr



Accessibilité à nos locaux ou besoin d'adaptation de nos formations ?

--> Lisa REICHARD, 03.83.93.34.93  
lisa.reichard@formagir.chambagri.fr

# BULLETIN D'INSCRIPTION ET QUESTIONNAIRE DES ATTENTES

Ne pas remplir ce document si votre inscription a déjà été saisie sur Internet.

## 2023-55-0000 Réunir toutes les conditions favorables à une transmission réussie de son exploitation

lundi 04 décembre 2023, vendredi 15 décembre 2023, BAR LE DUC

### STRUCTURE - A remplir si le/la stagiaire est rattaché-e à une entreprise *remplir en majuscules* :

Raison sociale (pour contrat et facturation) : .....

Adresse entreprise : .....

CP : ..... Commune : .....

Téléphone entreprise : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Siret : .....

Email entreprise: .....

### PARTICIPANT(E) - données personnelles *remplir en majuscules* :

Nom : ..... Prénom : ..... Date naissance : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Portable : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Email : .....

Statut sur la structure entreprise, celui-ci conditionne votre financement :

- Exploitant agricole     Conjoint collaborateur     Cotisant solidarité/aide familial  
 Futur exploitant en démarche installation (PPP validé)     salarié agricole affilié Ociapiat  
 Autre (salarié autre, demandeur emploi, particulier...) à préciser : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales\* de prestations de formations du service FORM'AGIR (page suivante). Signature du représentant

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Chambre d'Agriculture. Dans le cas contraire, la Chambre d'Agriculture, et plus précisément l'équipe formation Form'Agir, ne pourra pas vous contacter pour vous indiquer les informations pratiques de la formation. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'équipe Form'Agir, le responsable de la formation, le service comptabilité. Elles auront pour finalité de préparer et envoyer les documents administratifs nécessaires (ex : convocation, contrat de formation, liste des inscrits pour le responsable de stage, certificat de réalisation, facture,...). Elles seront conservées pendant 10 ans (durée nécessaire pour justifier les financements). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'équipe Form'Agir : [contact@formagir.chambagri.fr](mailto:contact@formagir.chambagri.fr). Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Afin de vous proposer une formation pertinente et adaptée à vos besoins, nous vous proposons de remplir ce questionnaire des attentes.

### Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- non     oui : précisez :

### Quelles sont vos attentes pour cette formation ?

### Quelles questions vous posez-vous au sujet de cette formation ?

### Avez-vous déjà commencé à préparer votre transmission ?

### A quelle échéance souhaitez-vous transmettre votre exploitation ?

### Indiquez votre niveau de connaissance sur cette thématique :



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



À renvoyer par mail :  
[contact@formagir.chambagri.fr](mailto:contact@formagir.chambagri.fr)

**FORM'AGIR**  
Se former pour mieux agir





## 1. Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par le Service formation des Chambres d'agriculture du Territoire Lorrain (FORM'AGIR).

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du signataire aux présentes conditions générales. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Participant ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Service FORM'AGIR, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## 2. Horaires et lieux

Les journées de formation démarrent habituellement entre 9h00 et 9h30 et se terminent entre 17h00 et 17h30 avec une pause repas le midi. Les horaires et lieux sont précisés dans le courrier de convocation.

## 3. Inscription

L'inscription est nominative et constitue une commande ferme.

Elle est prise en compte à réception du bulletin d'inscription et validée au retour du(de la) contrat/convention signé par les deux parties. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Une convocation est envoyée 8 à 10 jours avant le début de la formation pour confirmer la réalisation de la formation et pour préciser les modalités exactes (dates, lieux et horaires). Une convention ou un contrat de formation est envoyé(e) à l'inscription et au plus tard avec la convocation.

## 4. Paiement

Le montant des frais d'inscription est précisé sur l'offre de formation, il intègre une prise en charge partielle d'un ou plusieurs financeurs. Ces tarifs sont nets de taxe et n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement qui restent à la charge du participant.

- Les tarifs VIVEA s'appliquent aux cotisants VIVEA, sous réserve que ceux-ci soient à jour de leur cotisation, qu'ils suivent au moins 7 heures de formation, et qu'ils ne dépassent pas leur plafond financier de prise en charge consultable sur le site de VIVEA. Le tarif Vivea peut évoluer selon l'accord de prise en charge du financeur. (En cas de refus de VIVEA, le tarif "autre public s'applique").
- Pour les autres publics, le tarif est de 32 € /heure/stagiaire, sauf mention le précisant dans la plaquette de présentation de la formation.

Le règlement s'effectue à l'inscription et au plus tard à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture.

## 5. Annulation

### 5.1 Rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail :

À compter de la date de signature du présent contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire et les sommes avancées sont intégralement remboursées.

### 5.2 Annulation du stage du fait du stagiaire

Tout désistement du participant doit se faire auprès du Service FORM'AGIR 3 jours ouvrés au moins avant le début de la formation. En cas de désistement/d'annulation au-delà de ce délai, FORM'AGIR est fondé à facturer à l'entreprise un forfait de 70 € par stagiaire correspondant aux frais de gestion.

Si le stagiaire décide d'arrêter la formation en cours, il sera également redevable de la somme des heures non effectuées (32€/heure/stagiaire). La Chambre d'agriculture facturera le montant dû.

### 5.3 Force majeure

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, le contrat/convention est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

### 5.4 Annulation/modifications à l'initiative de FORM'AGIR

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1 et à l'annexe ci-jointe, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 1 jour franc avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée à la présente convention. Il sera dans ce cas procédé à une résorption anticipée de la convention. FORM'AGIR se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant ou si VIVEA refuse la prise en charge de la formation. Dans le cas d'une annulation, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de formation. En cas de refus du stagiaire, FORM'AGIR lui retourne sa participation financière.

## 6. Protection des données à caractère personnel

Le stagiaire peut accéder aux données le concernant, les rectifier ou exercer son droit à la limitation du traitement des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, il peut contacter l'équipe Form'Agir : [formation@grandest.chambagri.fr](mailto:formation@grandest.chambagri.fr). Consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur ses droits.

## 7. Justificatifs à conserver

Un certificat de réalisation est envoyé au participant (et à son employeur le cas échéant) à l'issue de la formation ainsi qu'une facture. Ce document est à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt.

## 8. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable entre le client et Form'Agir, seul le tribunal administratif est compétent. S'il s'agit d'un particulier, ce dernier peut saisir gratuitement notre Médiateur à la consommation :

Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux, [www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)